

microStart lance un plan de relance ambitieux pour soutenir les micro-entrepreneurs à sortir de la crise du COVID19, et plaide auprès des gouvernements pour une relance inclusive.

L'enquête inédite réalisée par microStart, en collaboration avec Accenture, pour mieux comprendre l'impact de la crise du COVID19 sur les micro-entrepreneurs révèle que 70% d'entre eux font face à une baisse de leur chiffre d'affaires (CA) de plus de 50% en seulement un mois, et 69% sont très inquiets pour l'avenir et pourraient arrêter leur activité. Sachant que quatre micro-entrepreneurs sur dix éprouvent des difficultés à trouver des financements pour leur entreprise, ce groupe est l'un des plus durement touché par la crise du Coronavirus. Pour empêcher des faillites de micro-entreprises inacceptables, microStart a élaboré un plan de relance en trois étapes pour les aider à faire face à la crise et à préparer la reprise.

Pour les aider à relever ce défi économique et social, microStart lance un appel aux gouvernements et à ses partenaires pour rejoindre BNP Paribas Fortis, Funds For Good, Degroof Petercam, et la Fondation Bernheim dans le financement de ce plan, dont le besoin est évalué à 2 265 000€ de fonds de prêts d'honneur.

70% des micro-entrepreneurs font face à une baisse de leur CA de plus de 50%

La Belgique semble être un pays de micro-entreprises. Selon la fiche d'informations du SBA de 2018, près de 95% des entreprises sont des micro-entreprises. C'est pourquoi microStart a jugé utile de lancer une enquête qui examine l'impact de la crise du COVID19 sur les micro-entrepreneurs. Elle montre qu'en moyenne 2/3 des personnes interrogées ont dû cesser leurs activités en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement. En général, il apparaît que 70% d'entre eux ont subi une diminution de leur chiffre d'affaires de plus de 50% en un mois. La Wallonie semble être la région la plus touchée avec 85% des micro-entrepreneurs atteints. L'enquête montre également que 69 % des personnes interrogées s'inquiètent de la pérennité de leur activité à l'avenir. Les résultats de l'enquête se trouvent en annexe.



microstart.be

Un plan de relance en 3 phases

En plus des mesures de soutien déployées par les pouvoirs publics, microStart a pris des mesures supplémentaires pour accompagner les micro-entrepreneurs et les soutenir à traverser cette crise et à préparer la relance de leur activité. [Le plan de relance de microStart](#) comprend 3 phases :

1. Phase d'urgence d'avril à mai 2020

microStart a lancé d'urgence le microcrédit "mS Express" en collaboration avec Funds For Good. Grâce à ce microcrédit, conçu pour permettre aux personnes de financer rapidement leurs besoins de trésorerie immédiats, les entrepreneurs peuvent obtenir un prêt de 2 000 € sans garantie, complété par un prêt d'honneur de 1 000 € sans intérêt ni garantie. Pour chaque nouveau prêt, il est possible d'obtenir jusqu'à 3 mois de remboursement différé du capital. MicroStart s'engage également à prendre une décision dans les 48 heures suivant la demande.

microStart propose également à l'ensemble de ses clients en cours de remboursement de reporter leurs échéances, et ce, jusqu'en juillet.

En plus du soutien financier, les micro-entrepreneurs peuvent compter sur un accompagnement à distance, et participer à des webinaires informatifs sur les mesures de soutien disponibles.

2. Phase de relance de juin à septembre 2020

L'objectif de cette phase est d'aider les micro-entrepreneurs à préparer la reprise de leur activité afin d'assurer la continuité de leur entreprise. microStart lance donc le microcrédit "ms Business" qui peut couvrir des besoins de trésorerie allant jusqu'à 12 000 €, ainsi que des investissements et du stock supplémentaire. Ce microcrédit est automatiquement complété par un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 3 000 euros, sans garantie ni intérêt, avec un différé de remboursement possible de 24 mois. En plus du coaching et des webinaires, les micro-entrepreneurs peuvent également suivre des formations en ligne.

3. Phase de croissance d'octobre 2020 à juin 2021

Pendant la phase de croissance, microStart se concentre sur le soutien à long terme après la relance et le redéveloppement des activités des micro-entrepreneurs.

À cette fin, microStart a créé le microcrédit "mS Scale-up", qui couvre les prêts jusqu'à 20 000 euros. Ce prêt est systématiquement complété par un prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt et avec un différé de remboursement de 24 mois, pour un montant maximum de 5 000 €. Les micro-entrepreneurs peuvent être suivis pendant 3 mois grâce à un programme intensif de coaching individuel.



microstart.be

Impossible sans le soutien des partenaires et des autorités publiques

Afin de déployer son plan de relance jusqu'en juin 2021, microStart estime ses besoins en fonds de prêts d'honneur à 2 265 000 euros. Plus de 25% de ce fonds est d'ores et déjà financé par par BNP Paribas Fortis, actionnaire majoritaire et membre fondateur de microStart ; Funds For Good, partenaire historique de microStart pour son dispositif de prêt d'honneur et membre de son conseil d'administration ; Degroof Petercam et la Fondation Bernheim. En complément de ce fonds, microStart injectera plus de 7 millions d'euros en microcrédits complémentaires, directement dans l'économie nationale.

Mais ce plan ne sera un succès sans le soutien des gouvernements (Fédéral et régions) ou encore d'autres fondations et entreprises. microStart appelle donc à la solidarité pour faire de plan de relance un succès et préserver ainsi plus de 1500 emplois en Belgique.

Selon l'enquête d'Accenture, 60% des micro-entrepreneurs accompagnés par microStart souhaitent un soutien plus accru des pouvoirs publics. Dans une [lettre ouverte adressée aux gouvernements](#) microStart défend les intérêts des micro-entrepreneurs qui risquent de faire faillite après cette crise, et à travers plusieurs propositions demande aux pouvoirs publics de mettre en place sans tarder un ambitieux programme de sortie de crise. La lettre ouverte se trouve en annexe.

CONTACT PRESSE

Emmanuel LEGRAS • CEO • emmanuel.legras@microstart.be • 0478 44 53 59



microstart.be